

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

RAPPORT ANNUEL

2019-2020

Novembre 2020

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE | 3 |
| PORTRAIT DU CSSDS | 4 |
| Clientèle | 4 |
| Personnel | 4 |
| Résultats financiers 2019-2020 | 5 |
| REDDITION DE COMPTES | 6 |
| Éléments de contexte au moment d'élaborer le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) | 6 |
| Cibles et résultats | 9 |
| ENJEU 1 – L'inclusion et la réussite éducative de toutes les personnes | 9 |
| Orientation 1.1.1 Soutenir l'atteinte du plein potentiel des personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités | 9 |
| Orientation 1.1.2 Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population | 10 |
| Orientation 1.1.3.1 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence | 11 |
| Orientation 1.1.3.2 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence | 11 |
| Orientation 2.1.1.1 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif | 12 |
| Orientation 2.1.1.2 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif | 13 |
| Orientation 2.1.1.3 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif | 14 |
| Orientation 2.1.1.4 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif | 14 |
| Orientation 2.2.1.1 Rehausser le niveau de compétence littéraire et en numératie des jeunes et des adultes..... | 15 |
| ENJEU 2 – Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants et sécuritaires | 15 |
| Orientation 3.2.1 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs..... | 15 |
| RAPPORTS | 16 |
| Protecteur de l'élève | 16 |
| Actes répréhensibles | 17 |
| Intimidation et violence | 18 |
| Procédure d'examen des plaintes | 19 |
| Code d'éthique et de déontologie | 19 |
| Reddition de comptes sur l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs | 19 |
| ANNEXES | 20 |
| Statistiques du protecteur de l'élève | 20 |
| Statistiques du responsable des actes répréhensibles | 21 |

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel 2019-2020 du Centre de services scolaire des Sommets.

Cet outil de reddition de compte vous informera sur l'état d'avancement des travaux de la mise en œuvre de son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Il vous permettra d'avoir accès à des informations au sujet des résultats obtenus pour l'année scolaire 2019-2020 en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte.

D'une façon plus particulière, l'année 2019-2020 s'est vécue sous le thème du monitoring de nos résultats et du développement des communautés d'apprentissage professionnelles. Elle a été marquée par :

- la poursuite de la mise en œuvre des projets éducatifs de l'ensemble des établissements;
- la recherche constante de cohérence dans nos décisions et nos interventions;
- la modification de la gouvernance;
- la recherche de l'équilibre budgétaire et de l'optimisation de nos processus;
- et par la pandémie qui a chamboulé notre quotidien à partir du mois de mars.

Bien que les défis aient été encore nombreux au cours de l'année scolaire 2019-2020, particulièrement à partir du mois de mars avec l'arrivée de la COVID-19, je suis satisfaite de tout le travail accompli par nos élèves et par les membres de notre personnel.

Tout au long de l'année scolaire, j'ai été à même de constater que l'ensemble des employés a fait vivre nos valeurs organisationnelles de bienveillance, de collaboration, d'excellence et d'accomplissement. Leur engagement et leur dévouement auprès de la clientèle jeune et adulte ont été bien visibles. Ils ont fait preuve de résilience et de courage dans les moments plus difficiles de la fin de l'année scolaire. Ils ont relevé plusieurs défis avec brio et je les en remercie.

Naturellement, il y a encore place à l'amélioration de nos résultats. Mais, notre organisation progresse dans la bonne direction. Grâce au travail d'équipe et à la passion des membres de notre personnel, nous atteindrons nos cibles.



Édith Pelletier, directrice générale

PORTRAIT DU CSSDS

Clientèle

En 2019-2020, ce sont 9 686 élèves qui étaient inscrits dans les établissements du Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS), incluant les élèves inscrits au préscolaire 4 ans.

| Ordre d'enseignement | Nombre | Pourcentage (%) |
|--|--------------|-----------------|
| Formation générale des jeunes | 8 215 | 84,8 |
| Préscolaire (4 ans) | 78 | 1,0 |
| Préscolaire (5 ans) | 717 | 8,7 |
| Primaire | 4 442 | 54,1 |
| Secondaire | 2 978 | 36,3 |
| Formation générale adulte | 790 | 8,2 |
| Équivalent temps plein | 198 | |
| Formation professionnelle¹ | 681 | 7,0 |
| Équivalent temps plein | 226 | |

Personnel

En 2019-2020, le CSSDS comptait 1 439 employés réguliers et occasionnels répartis de la façon suivante :

| Catégorie | Nombre | Pourcentage (%) |
|-------------------------|--------|-----------------|
| Personnel enseignant | 877 | 60,9 |
| Personnel professionnel | 96 | 6,7 |
| Personnel de soutien | 415 | 28,8 |
| Personnel de gestion | 51 | 3,6 |

¹ Nombre d'élèves pris en compte au financement par le ministère de l'Éducation (MEQ)

Résultats financiers 2019-2020

| Revenus | Montant (\$) | Pourcentage (%) |
|--|--------------------|-----------------|
| Subventions gouvernementales | | |
| Préscolaire, primaire et secondaire | 71 730 012 | |
| Formation professionnelle et éducation des adultes | 6 210 440 | |
| Transport scolaire | 3 808 357 | |
| Service de la dette | 8 286 166 | |
| Diverses | 4 910 686 | |
| | 94 945 661 | 80,7 |
| Taxe scolaire (0,155 \$ du 100 \$ d'évaluation) | 15 407 193 | 13,1 |
| Autres - Fonctionnement | 7 271 220 | 6,2 |
| | 117 624 074 | 100 |
| Dépenses par activité | Montant (\$) | Pourcentage (%) |
| Enseignement et formation | 55 552 961 | 47,3 |
| Soutien à l'enseignement et à la formation | 28 320 276 | 24,1 |
| Transport scolaire et service de garde | 10 991 255 | 9,4 |
| Administration | 4 046 143 | 3,5 |
| Biens meubles et immeubles | 13 183 906 | 11,2 |
| Service de la dette et projets spéciaux | 4 817 969 | 4,1 |
| Variation de la provision pour avantages sociaux | 509 627 | 0,4 |
| | 117 422 137 | 100 |
| DÉFICIT D'EXERCICE | 201 937 | |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2019 | 7 755 758 | |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2020 (voir note) | 7 957 695 | |

Note : Le surplus réel disponible au 30 juin 2020 est de 1 383 715 \$ puisqu'il faut retrancher la valeur comptable nette des terrains (3 678 976 \$) et la subvention à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs (2 895 004 \$). Mentionnons que 71 % des dépenses du centre de services scolaire se rapportent à l'enseignement et à la formation (incluant les activités de soutien). La gestion des biens meubles et immeubles représente quant à elle environ 11,2 % des dépenses. En ce qui concerne les dépenses de nature administrative, elles constituent seulement 3,5 % de toutes les dépenses du centre de services scolaire.

REDDITION DE COMPTES

Éléments de contexte au moment d'élaborer le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022

Le territoire

Le territoire du CSSDS couvre près de 3 501 km² répartis dans trois MRC : la MRC des Sources (786 km²), la MRC du Val-Saint-François (1 395 km²) et la MRC de Memphrémagog (1 320 km²).

- Le territoire regroupe un ensemble de 37 entités prenant la forme d'une ville, d'un village, d'un comté, d'une paroisse ou d'une municipalité.
- La MRC de Memphrémagog regroupe la moitié de la population scolaire et sa ville centre est Magog.
- La MRC du Val-Saint-François regroupe trois villes centres, soit Windsor, Richmond et Valcourt.
- La MRC des Sources a comme ville centre Asbestos.
- La densité de population est répartie de façon inégale sur l'ensemble du territoire.

La clientèle scolaire

La clientèle scolaire du CSSDS composée d'environ 9 250 élèves (selon la déclaration de clientèle au 30 septembre 2017), dont près de 94 % fréquentent le préscolaire, le primaire et le secondaire.

- Le **secteur de la formation générale des jeunes** a vécu une hausse de 425 élèves au cours des quatre dernières années. Cette hausse représente une augmentation de 5,3 % de la clientèle scolaire au secteur des jeunes. Selon les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), le CSSDS devrait connaître une légère baisse de la clientèle du primaire au cours des cinq prochaines années. Cependant, pour la même période, la clientèle des écoles secondaires devrait augmenter légèrement.
- Le **secteur de la formation générale des adultes** (FGA) compte trois points de service (un par MRC) sous la gouverne d'une direction de centre. La clientèle est assez stable avec une légère augmentation de quatre équivalents temps plein (ETP) au cours des cinq dernières années. Cependant, la situation économique actuelle présente un défi important pour maintenir la clientèle qui est sollicitée par le marché du travail en pénurie de main-d'œuvre.
- Le **secteur de la formation professionnelle** (FP) vit à nouveau une baisse de clientèle après avoir été en progression pendant quelques années. Ainsi, la clientèle a diminué de près de 18 ETP au cours des cinq dernières années, ce qui représente 6 % de sa clientèle. Cette diminution s'explique en partie par la situation de plein-emploi dans la région. Cette baisse a obligé le CSSDS à revoir l'organisation pédagogique en formation professionnelle.

Les établissements

Le CSSDS est une organisation regroupant 45 bâtiments, dont un centre administratif, 27 écoles primaires, quatre écoles secondaires, un centre de formation professionnelle, un centre de formation générale aux adultes et un service aux entreprises.

Alors que la plus petite école primaire accueille seulement 26 élèves, la plus grande école secondaire en reçoit 1 519. Près du tiers des écoles du CSSDS (neuf écoles) accueillent moins de 100 élèves.

Les petites écoles de villages :

- Deux écoles accueillent moins de 50 élèves;
- Sept écoles accueillent entre 51 et 100 élèves;
- Sept écoles accueillent entre 101 et 200 élèves.

Des écoles en milieux défavorisés

Le tiers des écoles du CSSDS présente un indice de défavorisation élevé (indices 9 et 10). En effet, on retrouve deux écoles avec un indice 10 ainsi que 11 écoles avec un indice 9. On retrouve également trois écoles avec un indice 8, six écoles avec un indice 7 et trois écoles avec un indice 6. Les six autres écoles sont réparties entre les indices 3 à 5.

Portrait de l'éducation sur le territoire du CSSDS

En 2010, lors de la rédaction de son plan stratégique 2010-2015², le CSSDS a été en mesure d'identifier des défis à relever afin d'assurer la réussite de ses élèves. Ces choix sont venus orienter ses actions tout au long des sept dernières années. Les défis ont été nombreux, mais la compétence et l'engagement du personnel ont permis de les relever.

Soutenir les établissements dans la mise en place de services favorisant la persévérance et la réussite scolaires

1. Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

| Données de départ | Cible | Bilan du plan stratégique 2010-2017 |
|---|--|---|
| Cohortes entrées en 1998, 1999 et 2000 Global : 68,1 % Garçons : 58,3 % Filles : 78,2 % | En 2020, 82 % des jeunes de moins de 20 ans auront un diplôme ou une qualification. | Cohortes entrées en 2006, 2007 et 2008 Global : 71,2 % Garçons : 64,2 % Filles : 77,9 % |

² Le Plan stratégique 2010-2015 a été prolongé de deux ans, soit jusqu'en 2017.

2. Diminuer le nombre annuel d'élèves sortant sans diplomation ni qualification

| Données de départ | | | Cible | Bilan du plan stratégique 2010-2017 | | |
|--------------------------------|----------------|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|---------------|--------|
| Moyenne des années 2005 à 2008 | | | En 2014-2015 25,0 % des élèves. | Moyenne des années : | | |
| | Bilan 2 | Bilan 4 | | 2011 | 2012 | |
| Global | 30,7 % | 26,1 % | | à 2014 | à 2015 | |
| Garçons | 38,0 % | 32,8 % | | Global | 18,1 % | 21,8 % |
| Filles | 23,3 % | 19,2 % | | Garçons | 22,2 % | 28,3 % |
| | | | | Filles | 13,8 % | 14,0 % |

3. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'ensemble des épreuves uniques

| Données de départ | | | Cible | Bilan du plan stratégique 2010-2017 | | |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------|-------------------------------------|---------------------------------------|----------------|
| Pour l'année scolaire 2007-2008 | | | | Pour l'année scolaire 2015-2016 | | |
| | Examens de juin 2008 | Après les reprises d'août 2008 | | Examens de juin 2016 | Après les reprises d'août 2016 | |
| Global | 86,0 % | 90,3 % | | Global | 90,5 % | Non disponible |

Cibles et résultats

Enjeu 1 – L’inclusion et la réussite éducative de toutes les personnes

Orientation 1 : Assurer une meilleure adaptation des services liés à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

| 1.1.1 Soutenir l’atteinte du plein potentiel des personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d’intérêt et de leurs capacités | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| Objectif national | Situation actuelle pour le réseau | Cible intermédiaire 2022 | Situation actuelle pour le CSSDS (cohorte 2009 suivie jusqu’en 2015-2016) | Cible CSSDS 2022 (cohorte 2014 suivie jusqu’en 2020-2021) | Résultats de 2019-2020 (cohorte de 2011) |
| Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d’élèves | <p>Garçons et filles : Écart de 10,1 points pour l’ensemble des réseaux</p> <p>EHDAA et élèves réguliers : Écart de 34,1 points pour le réseau public seulement</p> <p>Écoles défavorisées : Écart de 8,9 points pour le réseau public seulement</p> <p>Élèves issus de l’immigration de 1^{re} génération : Écart de 4,1 points</p> | <p>Garçons et filles : Écart de 6,1 points pour l’ensemble des réseaux</p> <p>EHDAA et élèves réguliers : Écart de 25,3 points pour le réseau public seulement</p> <p>Écoles défavorisées : Écart de 6,5 points pour le réseau public seulement</p> <p>Élèves issus de l’immigration de 1^{re} génération : Écart de 3,0 points</p> | <p>Garçons et filles : Écart de 10,0 points</p> <p>EHDAA et élèves réguliers : Écart de 37,3 points</p> <p>Écoles défavorisées : Écart de 2,7 points</p> <p>Élèves issus de l’immigration de 1^{re} génération : Écart de -0,5 point</p> | <p>Garçons et filles : Écart de 6,0 points</p> <p>EHDAA et élèves réguliers : Écart de 28,5 points</p> <p>Écoles défavorisées : Écart de 2,5 points</p> <p>Élèves issus de l’immigration de 1^{re} génération : Aucun écart</p> | <p>Garçons et filles : Écart de 12,4 points</p> <p>EHDAA et élèves réguliers : Écart de 28,5 points</p> <p>Écoles défavorisées : Écart de 7,7 points</p> <p>Élèves issus de l’immigration de 1^{re} génération : Écart de 2 points</p> |

Commentaires sur les résultats

À la lumière des informations fournies par le MEQ, nous sommes à même de constater que les résultats du CSSDS sont moins bons que l’année précédente. Ainsi, l’écart de diplomation s’est accentué entre les garçons et les filles, les filles performant mieux de 12,4 points que leurs collègues masculins. L’écart entre les élèves EHDAA et les élèves réguliers s’est quant à lui maintenu à 28,5 points. Cependant, celui entre les élèves provenant d’un milieu défavorisé ou non s’est creusé de 5,2 points passant de 2,5 points en 2018-2019 à 7,7 points en 2019-2020. En ce qui concerne le taux de diplomation des élèves issus de l’immigration, celui-ci a baissé. En 2019-2020, les élèves immigrants de 1^{re} génération ont un taux de diplomation moins élevé de 2 points par rapport aux autres élèves.

1.1.2 Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population

| Objectif national | Situation actuelle pour le réseau | Cible intermédiaire 2022 | Situation actuelle pour le CSSDS | Cible CSSDS 2022 (cohorte 2014 suivie jusqu'en 2020-2021) | Résultats de 2019-2020 |
|---|---|--|---|--|---|
| D'ici 2027, augmenter d'au moins 20 % la proportion de jeunes âgés de 6 à 17 ans qui effectue le volume minimal recommandé d'activité physique pendant ses temps libres. | 59 % des élèves de 6 à 11 ans et 44 % des élèves de 12 à 17 ans pratiquent 60 minutes d'activité physique par jour d'intensité moyenne ou élevée. | En 2022, 1 015 écoles auront adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! » ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique pour tous les élèves. | 3 écoles du CSSDS ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ». | En 2022, 15 écoles auront adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! » ou atteindront l'objectif de 60 minutes d'activité physique pour tous les élèves. | <p>1 école a adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ».</p> <p>10 écoles primaires continuent de dégager du temps et/ou de structurer des activités pour que les élèves bougent 60 minutes par jour.</p> <p>Da façon générale, tous les élèves peuvent bouger 60 minutes par jour dans toutes les écoles secondaires.</p> |

Commentaires sur les résultats

Plusieurs écoles du CSSDS ont poursuivi leurs travaux visant à augmenter le temps d'activité physique à l'horaire des élèves. Depuis 2017-2018, un total de 6 écoles ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ». Nous nous approchons progressivement de notre cible.

1.1.3.1 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence

| Objectif national | Situation actuelle pour le réseau | Cible intermédiaire 2022 | Situation actuelle pour le CSSDS | Cible CSSDS 2022 | Résultats de 2019-2020 |
|--|--|---|---|-----------------------------------|---|
| Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus dans le réseau public. | Ce taux est présentement de 12,6 % (cohorte 2016-2017). | Ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public. | En 2016-2017, ce taux était de : 15,0 % pour tous les élèves 19,2 % chez les garçons 10,3 % chez les filles | Réduire ce taux à 13,0 % . | En 2018-2019, ce taux était de : 9,3 % pour tous les élèves 11,1 % chez les garçons 7,6 % chez les filles |

1.1.3.2 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence

| | Situation actuelle pour le CSSDS | Cible CSSDS 2022 | Résultats de 2019-2020 |
|--|---|---|---|
| | Taux de réussite global aux épreuves du ministère : 90,5 % | De façon globale, augmenter ce taux de 2,0 % . | Il n'y a pas eu d'épreuves du ministère en 2019-2020. |

Commentaires sur les résultats

En 2019-2020, par rapport à la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus, nous avons dépassé notre cible de 13 % pour les garçons et pour les filles. Ainsi, nous avons réduit cet écart de 6,3 points, passant de 15,6 points en 2018-2019 à 9,3 points en 2019-2020, ce qui représente une bonne amélioration.

Orientation 2 : Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie

2.1.1.1 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leurs parcours éducatif

| Objectif national | Situation actuelle pour le réseau | Cible intermédiaire 2022 | Situation actuelle pour le CSSDS (en fonction des données au 30 septembre 2016) | Cible CSSDS 2022 | Résultats de 2019-2020 (cohorte de 2011) |
|--|---|---|---|---|---|
| Porter à 90,0 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85,0 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP). | Cette proportion est présentement de 78,8 % pour les élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification (cohorte 2008-2009). | Porter à 84,0 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification. | La proportion d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification pour le CSSDS : Global CSSDS : 71,2 % Garçons : 64,2 % Filles : 77,9 % | Porter à 76,4 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification. | Global CSSDS : 75,2 % Garçons : 68,9 % Filles : 81,3 % |

Commentaires sur les résultats

Le CSSDS est à même de constater que les taux de diplomation et de qualification ont baissé de 2,7 points depuis l'an dernier. Pour les garçons, cette baisse est de 4,6 points tandis que pour les filles, elle est de 1 point.

2.1.1.2 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leurs parcours éducatif

| Objectif national | Situation actuelle pour le réseau | Cible intermédiaire 2022 | Situation actuelle pour le CSSDS (en fonction des données au 30 septembre 2016) | Cible CSSDS 2022 (en fonction des données au 30 septembre 2021) | Résultats de 2019-2020 |
|---|--|-----------------------------------|---|--|-------------------------|
| Augmenter le taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au 2 ^e cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles. | Ce taux est présentement de 80,0 % (2015-2016). | Augmenter de taux à 82 % . | Au CSSDS, ce taux est présentement de 81,7 % (2015-2016). | Atteindre un taux de persévérance et de réussite de 83,0 % en 2022. | Données non disponibles |

Commentaires sur les résultats

Bien que les données ministérielles ne soient pas disponibles, l'an dernier nous avons calculé le taux de réussite de nos élèves à l'épreuve ministérielle de juin 2019 nous-mêmes. Or, aucune épreuve du ministère n'a été passée en juin 2020. Nous ne sommes donc pas en mesure de répéter cet exercice.

2.1.1.3 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

| | Situation actuelle pour le CSSDS (en fonction des données au 30 septembre 2016) | | Cible CSSDS 2022 | Résultats de 2019-2020 |
|---------------------|---|--------------|---|-------------------------|
| | 11-14 | 12-15 | Diminuer le taux de décrochage à 16,0 % en 2022. | Données non disponibles |
| Global CSSDS | 18,1 % | 21,8 % | | |
| Garçons | 22,2 % | 28,3 % | | |
| Filles | 13,8 % | 14,0 % | | |

2.1.1.4 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

| | Situation actuelle pour le CSSDS (en fonction des données au 30 septembre 2016) | Cible CSSDS 2022 | Résultats de 2019-2020 |
|--|---|---|---|
| | En 2017, 198 élèves ont obtenu une diplomation en formation professionnelle. | Augmenter ce nombre d'élèves à 235 en 2022 (15 %). | 234 élèves ont obtenu une diplomation. ASP : 29 DEP : 93 |

Commentaires sur les résultats

Le CSSDS est tout près d'atteindre sa cible quant à la diplomation en formation professionnelle.

2.2.1.1 Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes

| Objectif national | Situation actuelle pour le réseau | Cible intermédiaire 2022 | Situation actuelle pour le CSSDS | Cible CSSDS 2022 | Résultats de 2019-2020 |
|--|-----------------------------------|-----------------------------|---|-----------------------------|---|
| Porter à 90,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire, dans le réseau public. | Données à venir. | Cible à déterminer en 2018. | Ce taux est présentement de 87,7 % . | Cible à déterminer en 2019. | Il n'y a pas eu d'épreuves du ministère en 2019-2020. |

Enjeu 2 – Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants et sécuritaires

Orientation 3 : Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que les relations interpersonnelles et sociales enrichissantes

3.2.1 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs

| Objectif national | Situation actuelle pour le réseau | Cible intermédiaire 2022 | Situation actuelle pour le CSSDS | Cible CSSDS 2022 | Résultats de 2019-2020 |
|--|---|---|--|---|--|
| Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant. | 68,0 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant. | Faire en sorte que 85,0 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant. | Présentement, 76,1 % des établissements sont dans un état satisfaisant. | Amener ce taux à 85,0 % en 2022. | 82,2 % des établissements sont dans un état satisfaisant. |

Commentaires sur les résultats

Ce pourcentage ne prend pas en compte les nombreux travaux de réfection réalisés dans les établissements au cours de l'été 2020.

RAPPORTS

Protecteur de l'élève

Rapport annuel du protecteur de l'élève Année scolaire 2019-2020

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire des Sommets et sur le protecteur de l'élève*, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

Quinze (15) plaintes ont été reçues pendant la période mentionnée en titre. Le tableau en annexe indique la nature des plaintes reçues. Il faut rappeler que toutes les écoles du Québec ont été fermées à compter du 13 mars en raison de la pandémie. Seules les écoles primaires du centre de services scolaire ont été autorisées à offrir des services éducatifs restreints, à compter du 11 mai.

Douze (12) d'entre elles ont été réacheminées au processus de traitement à l'interne. Parmi celles-ci, deux (2) comportaient des allégations d'intimidation ou de violence. Trois (3) plaintes ont été traitées.

L'une de ces plaintes a été abandonnée par le plaignant. Les deux autres plaintes ont été réglées.

Je n'ai été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

Je n'ai pas de recommandation à formuler en matière d'intimidation ou de violence, les dossiers comportant de telles allégations ayant été adéquatement traités à l'interne puisque je n'ai pas été contacté de nouveau par les plaignants concernés après les avoir redirigés vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.

6 octobre 2020,



Christian Beaudry
Protecteur de l'élève

Actes répréhensibles

Rapport annuel du responsable des actes répréhensibles Année scolaire 2019-2020 (du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020)

En vertu de l'article 5.2 de la *Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles* à l'égard du Centre de services scolaire des Sommets, voici mon rapport annuel à titre de responsable du suivi des divulgations.

Pour l'année 2019-2020, je n'ai reçu aucune plainte en regard aux actes répréhensibles.

20 octobre 2020,



Serge Dion
Directeur général adjoint
Responsable des actes répréhensibles

Intimidation et violence

Conformément à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSDS doit rendre compte dans son rapport annuel de la nature des événements pour lesquels des plaintes ont été formulées au directeur général, des interventions qui ont été menées ainsi que de la proportion des interventions qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

Le protecteur de l'élève a reçu deux plaintes qui comportaient des allégations de violence ou d'intimidation, tel qu'il en fait mention dans son rapport annuel. Ces plaintes ont été réacheminées au processus de traitement à l'interne.

Par ailleurs, le CSSDS a posé des actions afin d'agir efficacement en prévention et en intervention en lien avec la violence et l'intimidation :

- Toutes les écoles ont élaboré un plan de lutte faisant le portrait de leur milieu et de ses besoins. Plusieurs écoles sont en processus de réviser leur plan et de le présenter au conseil d'établissement de leur milieu.
- Les comités créés dans la majorité des milieux ont fait le choix d'outils de dénonciation, d'outils de communication pour les parents et ont mis à jour les codes de vie.
- Différents programmes ont été mis en place dont Gang de choix, l'Intervention positive, Jeunes leaders, Vers le Pacifique, Jeunes médiateurs en collaboration avec l'organisme Équijustice, le programme d'intervention Soutien aux comportements positifs, ainsi que le programme d'Intervention thérapeutique aux comportements agressifs. Différentes écoles instaurent également la stratégie Réponse à l'intervention (RAI) dans leur approche éducative face à la lutte contre la violence et l'intimidation.
- De nouveaux programmes ont émergé en collaboration avec des milieux communautaires, de la santé ou universitaires tels que : Hors-piste, Progresse et détresse, ateliers de collaboration avec l'organisme Bulles et Baluchon.
- Certaines écoles ont créé leur programme maison, par exemple la création de sous-groupes d'habiletés sociales ou des démarches de résolution de conflits « Vers l'harmonie », comité clinique pour identifier les élèves avec des besoins particuliers.
- Dans la lignée de notre valeur d'accomplissement, plusieurs écoles organisent des moments de célébration, afin de renforcer les bonnes pratiques du « vivre ensemble » dans leur milieu.
- Il y a des équipes collaboratrices dans chacune des MRC pour traiter de situations problématiques vécues par des élèves (équipes d'intervention jeunesse avec différents acteurs du monde scolaire, de la santé, etc.).
- Un responsable en encadrement disciplinaire est en poste dans les quatre écoles secondaires et dans neuf écoles primaires, afin de faire de la prévention sur les codes de vie et de favoriser un environnement sain et sécurisant.
- Un outil de sondage en ligne est utilisé annuellement pour connaître le climat scolaire.
- Le logiciel « Le profileur » est utilisé dans plusieurs écoles. Ce dernier répertorie les différents comportements qui contreviennent aux codes de vie des milieux dans l'objectif d'élaborer un plan d'action pour soutenir les élèves vers de meilleures relations avec leur environnement.
- Le logiciel « SPI » est également utilisé pour consigner les différents comportements allant à l'encontre des protocoles et plans de lutte contre la violence et l'intimidation. Les interventions y sont également notées.

Procédure d'examen des plaintes

Le 20 août 2010, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets a adopté le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* et sur le Protecteur de l'élève. Ce règlement établit clairement le processus que doit suivre l'élève, ou ses parents, lorsqu'il souhaite déposer une plainte. Il vise à faciliter la recherche d'une solution dans le respect de toutes les personnes impliquées et qui tient compte du meilleur intérêt de l'ensemble des élèves, du plaignant et de la commission scolaire. Toutes les informations nécessaires se trouvent dans la section Plaintes et protecteur de l'élève du site web du centre de services scolaire.

Code d'éthique et de déontologie

Le Règlement concernant le *Code d'éthique et de déontologie des commissaires* est disponible sur le site web du centre de services scolaire. Conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, nous vous informons qu'aucune plainte ou manquement à ce code n'a été constaté au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Reddition de comptes sur l'application de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*

En vertu de l'article 20 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*, tout organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues à la loi en matière de dénombrement dans son rapport annuel.

Ainsi pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, le nombre d'heures rémunérées a augmenté de 0,30 % (5 726,7 h) par rapport à la cible fixée par le ministère. La hausse est attribuable à des ajouts de ressources pour la mesure *Seuil minimal de services au primaire et au secondaire*.

| | 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 | | | |
|--|--|------------------------|---------------------|---|
| | Heures travaillées | Heures supplémentaires | Total | Nombre d'employés pour la période visée |
| 1. Personnel d'encadrement | 90 915,60 | 0,00 | 90 915,60 | 59 |
| 2. Personnel professionnel | 144 435,76 | 232,00 | 144 667,76 | 108 |
| 3. Personnel enseignant | 975 605,60 | 480,85 | 976 086,45 | 1 312 |
| 4. Personnel de bureau, technicien et assimilé | 557 874,18 | 889,16 | 558 763,34 | 728 |
| 5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 125 581,77 | 878,97 | 126 460,74 | 114 |
| TOTAL | 1 894 412,91 | 2 480,98 | 1 896 893,89 | 2 321 |

ANNEXES

Statistiques du protecteur de l'élève

| Nature des plaintes reçues | Plaintes redirigées | Plaintes traitées |
|---|---------------------|-------------------|
| Allégations d'intimidation ou de violence | 2 | |
| Cheminement particulier | 1 | |
| Conditions de réadmission | | 1 (abandonnée) |
| Francisation | 1 | |
| Plainte contre un(e) employé(e) | 3 | 1 (réglée) |
| Plan d'intervention | | 1 (réglée) |
| Reprise du temps perdu | 1 | |
| Services complémentaires EHDA | 2 | |
| Transport | 2 | |
| TOTAL | 12 | 3 |

Statistiques du responsable des actes répréhensibles

| Reddition de compte 2019-2020 | Nombre de divulgations ou communications |
|---|--|
| 1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations | 0 |
| 2. Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22 | 0 |
| 3. Divulgations fondées | 0 |
| 4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 | 0 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un manque grave aux normes d'éthique et de déontologie | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le fait, par acte ou par omission, de porter gravement atteinte ou de risque de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Révision de notes | |
| 5. Communications de renseignements effectués en application du premier alinéa de l'article 23 | 0 |
| TOTAL | 0 |

Note : Le transfert de la divulgation au Protecteur du citoyen est pris en compte au point 2 (ne relève pas du mandat du responsable de suivi). Quant au transfert au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée uniquement au point 5.

**Centre
de services scolaire
des Sommets**

Québec 